

FORUM RÉGIONAL DES DOUANES

ET ACCISES

12 OCTOBRE 2018

PARTICIPANTS

NOM	Fonction	Société
VANDEPUT Boris	Operation manager	ECDC
Duchenne Pierre-Yves	Customer manager	Liege Airport
Collard Olivier	EPS Manager	4PX
Khalifa Sami	Assistant manager	LACHS
	documentation	
Giffoni Mauro	Directeur	Agoria
Bollingh Bjorn	Directeur	XCOMM
Heng Yu	General manager	Sinotrans AIr
MINGYANG Itu	Operation manager	Sinotrans Air
Decors Alain	Managing Partner	BAS
Vandyck Igor	BU Manager	Panalpina Adelantex
Moutschen Michel	Manager	Imaging Master
Bouchat Jonathan	Manager	Fresh Express
Germain Gregory	Responsable bureau	BAS
EL ASRI Sami	Attaché	AGDA
Vande Sande Raphael	Attaché chef de division	AGDA
WERY Véronique	Service direction régional	AGDA
	Liège	
Wengler Mathieu Nicolas	Chef de division Bierset	AGDA
Kelder Isabelle	Chef de service CRC	AGDA
Dierendonck Veerle	Administration central	AGDA
LETAWE Aurélien	Attaché chef de service	AGDA
LAURENT Nicolas	Attaché-CNE	AGDA
HUBY Caroline	Attaché	AGDA
De Wilde Arnaud	Attaché-chef de service	AGDA
SOLTANI Jamil	Attaché-CRC Bierset	AGDA
Fiorellini Christophe	Customs manager	TNT
Goethals Luc	Compliance manager	Swissport
Mercenier Olivier	Deputy General manager	LCA
Lemmens Olivier	Terminal manager	Swissport
DARIMONT Françoise	Douanes	WSC
JORISSEN Benny	Head customs TNT	TNT
RICHELLE Olivier	Operations director	WSC
MELIN Yves	Avocat-douanes	Stepstoe
Engels Bart	Forum National	AADA
VANDERWAEREN	Administrateur Général	AGDA
Kristian		
LEQUEU Michel	Support économique	AGDA

1. Projet Be Gate

Ce projet a pour objectif d'apporter une approche belge pour le traitement des déclarations du secteur e-commerce. Il est basé sur une analyse de business modèles de l'e-Commerce (B2B, B2C, B2B2C, etc.) ainsi que des bases légales. L'objectif visé est d'améliorer la qualité des contrôles douaniers et la connaissance des flux de l'e-Commerce, de donner une réponse rapide à nos opérateurs et de s'adapter aux spécificités de l'e-Commerce. Plusieurs entreprises privées et plusieurs services de l'administration générale des douanes et accises sont parties prenantes du projet. Ce projet est issu du Forum National.

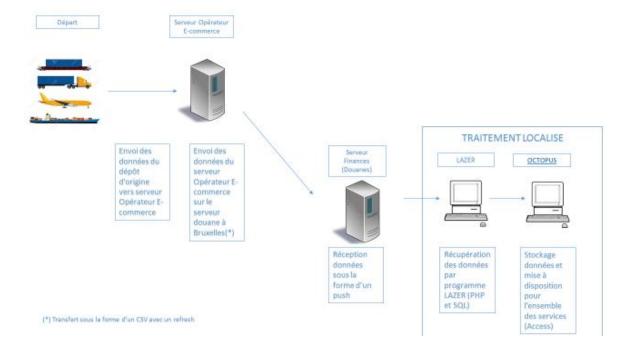
Il a été décidé de l'envoi d'un data set unique via un SOAP interface et une procédure d'urgence FTP ('Système Bierset').

Cet outil informatique sera utilisé pour l'analyse de risque, la sélection des déclarations simplifiées et les déclarations supplémentaires globalisées pour PLDA. Ce programme sera également utilisé pour l'analyse des déclarations pour la thématique Safety and Security. L'outil local de réduction des risques et de sélection « Lazer », développé à Bierset, sera implémenté au niveau national.

La définition du concept d'e-Commerce retenue est la suivante « Tous les mouvements effectués via un réseau informatique, par exemple Internet, entraînant des flux physiques de marchandises soumis à formalités douanières ».

• Pour le moment, la Belgique prévoit de proposer un data set de 24 données obligatoires. A termes, il est prévu de demander 63 données obligatoires pour se conformer à la législation européenne. (tableau 7 de l'appendice A à l'annexe 9 (règlement délégué (UE) 2016/341 du 17-12-2015)

1.1. Schématisation de la digitalisation du transfert de données à la douane :



1.2. Exemple de Data Set e-Commerce :

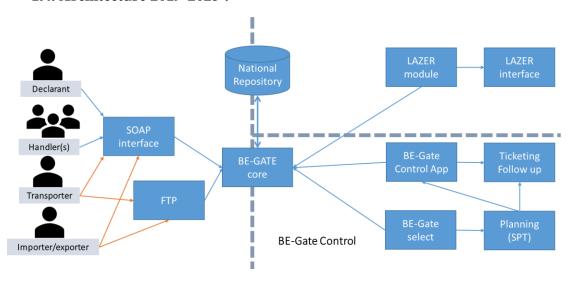
Champ	de	Type de déclaration supplémentaire	Numéro d'article de marchandise		Exportat	eur		In	nportat	eur		Conditions de livraison	de	tant de	du pays d'exp	du pays d'orig ine	ation	nette (kg)	brute		de	de colis	des marc hand	
				nom	adresse	localité	nom	adresse	code postal		Numéro d'identif ication	f												
Case	1/1	1/2	32	2	2	2	8	8	8	8	8 (n°)	20	22 (1)	42	15a	34a	30	38	35	31	31	31	33	
Dataset	x	x	x	x	x	х	х	×	х	х	×	x	×	x	х	х	х	х	х	х	х	х	х	х

1.3. L'évolution du projet :

- Evolution de Be Gate (ICS2.0-gestion des dépôts temporaires-Safety and Securityetc.)
- Anticiper l'après période transitaire du Code des douanes de l'Union, CDU (Le full data set est prévu pour 2021)
- Différents « business role » ont été prévus

Une équipe IT est dédiée à ce projet pour la douane.

1.4. Architecture 2019-2025:



1.5. Agenda

- 12/10/18 : SOAP service & FTP
- 12/10/18 : Lazer Interface
- 02/11/18 : Full Specifications of BE-Gate for Operator to step in
- 14/11/18 : BE-Gate v 1.0 in test
- 09/01/19 : BE-Gate v 1.0 in production
- 01/02/19 : BE-Gate select

• 01/08/19 : BE Gate control Application (Depend of EMCS project)

• 01/11/19 : Declaration in PLDA / NCTS

• 01/02/20 : BE-Gate v 2.0 in production

1.6. Certification

Agent en douanes + déclaration simplifiée+ garantie globale + lieu de stockage + opérateur agrée.

AEO : Diminution du taux de contrôle si la liste des clients est déposé à la douane qui agrée ladite liste.

Déclaration dans PLDA reste obligatoire mais les infos données dans Be Gate pourront être reprise.

En 2021, le concept de Low Value ne sera plus permis pour la TVA.

Une déclaration en Low Value sera une déclaration inférieure à 150 euros.

Un Data set spécifique pour LV possible.

Courrier express : cas spécifique : Alternative EIDR pour service spécifique.

2. Autorisation

2.1. Contexte

Répondre aux derniers développements de l'aéroport (e-commerce).

Anticiper l'implémentation du programme informatique Be Gate.

Les autorisations fournies sont des autorisations provisoires.

2.2. Titulaire

Les autorisations sont envoyées d'office aux opérateurs qui sont en ordre pour les autorisations préalables requises à savoir :

Lieu agréé (IST)

Et/ou

- Représentant en douane

Le rayon douanier de l'aéroport de Bierset est étendu à 2km autour de l'aéroport afin de faciliter les opérations. Les opérations se font en 24/7.

Il est possible de faire une demande pour obtenir les autorisations nécessaires auprès de la division régionale aéroport (Monsieur Nicolas Wengler-Mathieu).

Fichier	ENS	AN	TS	PN	Déclarations
Agrée					simplifiées

Low Value	Non	Oui	Oui	Oui	Mise à la
					consommation
Middle	Non	Oui	Oui	Oui	Globalisation
Value					journalière
High value	Non	Oui	Oui	Oui	Déclaration
					simplifiée

2.3. Comment?

Fichier à faire agréer par la CRC de Bierset (Isabelle Kelder). Ce dernier doit comprendre 3 onglets à savoir LV/MV et HV. Une référence unique est obligatoire et doit faire l'objet d'une série continue et ininterrompue. Il doit être envoyé par mail à l'adresse da.scc.sel.bierset@minfin.fed.be

Il est désormais indispensable de stipuler la notification d'arrivée du moyen de transport (AN) et l'heure estimée de présentation des marchandises à la douane (PN). La transmission par mail de la notification par mail de l'opérateur doit se faire minimum 2 heures avant l'arrivée du moyen de transporte et maximum 8 heures avant l'arrivée du moyen de transport.

La douane communique les contrôles ou la mainlevée dans les 30 minutes qui suivent l'arrivée du moyen de transport. Si la notification s'effectue moins de 2 heures avant l'arrivée du moyen de transport, la CRC communiquera les contrôles éventuels dans les 2 heures 30 qui suivent la réception de la notification. Seuls les colis sélectionnés doivent faire l'objet d'une présentation.

Les obligations en matière de déclaration ENS reste de mise.

2.4. Dépôt temporaire

90 jours pour donner une destination douanière à la marchandise.

Une déclaration d'entrée en dépôt temporaire est obligatoire.

Transfert entre dépôt temporaire du handler et dépôt temporaire aéroportuaire de deuxième ligne.

Ce transfert s'effectue sous la responsabilité du handler qui engage sa garantie. L'acceptation du mouvement pour le dépôt temporaire de 2^{ème} ligne permet le transfert de la responsabilité vers le déclarant.

2.5. Déclaration simplifiée

Onglet LV : Déclaration simplifiée de mise à la consommation

Onglet MV : Autorisation de globalisation journalière (Déclaration provisoire si autorisation de Déclaration provisoire/IMY obtenue)

Onglet HV: Déclaration provisoire si autorisation de Déclaration provisoire/IMY obtenue

3. Autorisation

3.1 Agenda

La deadline pour la révision des autorisations en douane est fixée au 1 mai 2019. Toutes les autorisations en douanes seront revues afin de se conformer au nouveau Code des douanes de l'Union (CDU). Ce travail sera assuré par le service CAC Liège qui délivre les autorisations pour la direction de Liège.

A présent, pour être reconnu en qualité de déclarant en douane il faut être AEO de type C ou pouvoir justifier d'une expérience utile.

L'opérateur s'engage à porter à la connaissance de la douane tout évènement ayant une incidence sur le maintien ou la teneur de l'autorisation. Il faut donc prévenir sans délai le service autorisation de toute modification. Il faut également payer les frais inhérents à l'octroi de l'autorisation. Tout manquement pourra entrainer la suspension, le retrait ou la révocation de l'autorisation.

3.2. KIS-SIC

Le système KIS-SIC est un service informatique où la douane insère les demandes d'autorisations et les autorisations octroyées.

Ce système informatique sera mis en production le 1 janvier 2019 pour les autorisations de lieu de chargement et de déchargement et les garanties globales.

3.3. Dans le Futur

Dans le futur, plusieurs développements sont prévus à savoir une déclaration simplifiée via PLDA (2020 ou 2021), le dédouanement centralisé et le self assessment. Il est nécessaire d'être AEO C pour prétendre à ces facilitations.

Ces évolutions semblent indiquer la fin du système de déclaration provisoire de type DP.

4. Brexit

Single Point Of Contact (SPOC) : Pour la direction de Liège, Isabelle Kelder et Nicolas Laurent.

Import : Augmentation de 15%

Export : Augmentation de 30%

Déclaration en douanes : Augmentation de 40%

La douane aide les entreprises belges à se préparer à ce Brexit via un site internet d'information brexit.belgium.be, un groupe de travail au Forum National, des séminaires dispensés aux aéroports et aux chambres de commerce et un SPOC.

L'objectif est d'assister les PME pour qu'elles obtiennent la connaissance suffisante pour appréhender cette nouvelle situation qui sera une réalité au 29 mars 2019.

La douane se prépare également en mettant à jour ses programmes informatiques (stress test

de PLDA).

Nous renforçons également notre matériel aux frontières de l'Union européenne (scanvan) et nous recrutons du personnel supplémentaire pour faire face à l'augmentation de la charge de travail.

5. <u>Nouveau Plan de management de l'Administration Générale des Douanes et Accises (AGDA)</u>

5.1. Source

Consultation des différents stakeholders pour recevoir les différents inputs de chacun.

5.2. La vision de la hiérarchie des douanes et accises

Au sein de l'Union européenne, la douane belge a un cœur orienté client, une âme constituée d'agents motivés et formés et un cerveau pensant technologie et automatisation. Nous souhaitons une douane 100% digitale.

La douane belge est le 5^{ème} pourvoyeur de recettes à l'Union européenne.

5.3. Objectif

L'objectif que nous souhaitons atteindre est la satisfaction des clients et l'implication de nos collaborateurs. Pour ce faire, il est nécessaire d'avoir une organisation performante et orientée résultats ainsi qu'une digitalisation maximale.

La douane belge souhaite se doter d'un centre d'expertise transversal. Ce centre serait un centre de connaissances transversales sur les matières liées à la douane, aux accises et à la TVA. Ce centre aiderait à la coordination des activités douanières en Belgique. Il serait un soutien et une source d'information.

La douane belge souhaite également s'insérer dans la logique de développement des investissements économiques dans le pays et attirer des nouvelles entreprises sur notre territoire.

Un service est dédié à cette mission à l'Administration Centrale en plus des SPOC régionaux.

Le respect des normes de temps et de qualité sont également primordiales.

Besoin du commerce -> sélection des normes -> affichage des normes -> Communication des résultats

Ce respect des normes de temps se situe au niveau du respect de traitement des autorisations de dépôt temporaire. La durée du contrôle physique au lieu de chargement ou de déchargement. Le délai de traitement des remboursements. La qualité se voit par exemple dans la transparence au niveau du tarif des amendes ou la digitalisation du travail douanier.

La douane est également intéressée par le développement de projet de pool informatique comme NXT Port à Anvers, e-vignette 705, KIS-SIC évoqué plus haut ou encore le Single Window mis en place par l'Union européenne.

5.4. La Nouvelle Loi Générale des Douanes et Accises

La Loi Générale des Douanes et Accises a été adaptée suite à l'entrée en vigueur du nouveau code des douanes de l'Union (CDU). En concertation avec le Luxembourg, une nouvelle LGDA a été écrite et comprend 178 articles. Le texte sera envoyé au Ministre des Finances à la fin de l'année 2018.

Cette adaptation permettra entre autres le renouvellement complet de notre politique de sanctions et poursuites ou encore l'intégration des directives relatives à la protection des intérêts financiers de l'Union européenne (directive « PIF »).

5.5. La nouvelle structure de l'Administration Générale des Douanes et Accises

2 administrations : Opérations et Recherche

Au niveau régional, le directeur régional est Monsieur Goda. Il est à la tête de 8 services régionaux qui sont Marketing, Gestion de la déclaration, Contrôle de 1ère ligne et de 2ème ligne, division contrôle de l'aéroport, gestion des risques, contentieux et une division germanophone.

Les détails seront disponibles sur le site des douanes et accises à l'onglet « Opération ».

6. Représentation du commerce au Forum régional des Douanes et Accises.

Nous souhaitons un pilotage bi-parti du forum : Public/Privé

Il est donc nécessaire que le secteur privé ce structure en ce sens (association avec une forme juridique officielle).

Des initiatives ont été prises en ce sens à savoir qu'un business plan de l'association est annoncé pour la fin de l'année 2018.

Une communication en ce sens doit être faite à la douane.

L'objectif est d'installer une dynamique de communauté.

7. Divers

Un système de Cloud a été validé par Liège Airport.

Une nouvelle formation universitaire douanes et accises est prévues au mois de novembre. Les cours auront lieu 2 fois par semaine les jeudis et vendredis.